

**Engagement**

*Jean Réveillon, secrétaire général*



# Engag

Jean Réveillon  
Secrétaire général



La légitimité sociale de la radio-télévision de service public repose sur un double constat.

L'accélération irréversible de la concentration du secteur commercial de la radio-télévision favorise l'internationalisation de l'offre audiovisuelle, d'une part, et, d'autre part, confronté à cette concurrence croissante, le service public de la radio-télévision est, en Europe, garant du *pluralisme*, de la *diversité culturelle*, de la *cohésion sociale*.

Union des radiodiffuseurs de service public, l'UER a pour légitimité de renforcer l'offre concurrentielle de ses Membres dans une dynamique solidaire favorisant le partage d'expérience.

Le secrétaire général de l'UER doit principalement valoriser et soutenir la radio-télévision de service public et offrir aux Membres des programmes et des services de qualité adaptés à leurs attentes spécifiques.

## Volonté

Secrétaire général au service de tous les membres de l'Union, j'entends adapter à leurs diversités l'offre de services et de programmes de l'UER, dans un objectif de cohérence sociale, en renforçant la solidarité entre les Membres.

# ement

**Les news** : la circulation et l'échange des sujets d'information contribuent à l'indispensable ouverture sur le monde nécessaire à la compréhension entre les peuples et les cultures. Ce service essentiel doit s'adapter à un contexte opérationnel soumis à deux pressions : la concurrence croissante et l'évolution technologique accélérée.

**Le sport** : la cohérence des méthodes et procédures d'acquisition de droits sportifs doit être une priorité de l'UER afin de garantir à ses Membres l'accès aux grands événements sportifs.

**Les programmes et services** : production, circulation et échanges de programmes entre les Membres soutiennent une production audiovisuelle de qualité, seul barrage à l'internationalisation de la programmation au détriment des cultures européennes. La satisfaction de cet objectif passe par la stimulation et le renforcement des collaborations opérationnelles entre les Membres, notamment dans les secteurs des programmes radio et télévision, de la formation professionnelle, de la réflexion prospective, juridique, technique et économique.

## Engagement

Il faut mettre en place une stratégie de communication proactive et des

moyens propres à renforcer la communication institutionnelle.

La radio-télévision de service public, spécificité européenne qui ne peut se satisfaire des seules lois du marché, a besoin de cadres institutionnels nationaux et communautaires adaptés; c'est pourquoi il faut en priorité développer les politiques et stratégies de communication propres à assurer la valorisation et la défense des spécificités de la radio-télévision de service public auprès des pouvoirs publics et des institutions nationales communautaires et internationales, proposer aux instances de l'UER des stratégies de relais de cette communication auprès des leaders d'opinion, du grand public, afin de valoriser non pas tant l'UER que le service public de la radio-télévision, favoriser la communication interne et faciliter la circulation de l'information.

## Transparence

L'obligation de résultat se fera par la transparence. Cette obligation, pour l'UER, ne peut s'apprécier à la seule aune du profit et des marges, nécessaires au développement des activités, mais au regard de l'optimisation des ressources affectées aux prestations de qualité rendues aux Membres.

Pour satisfaire à cette transparence, il faut :

- encourager les Membres à s'impliquer dans la réflexion et la définition des priorités et stratégies de l'Union,
- inciter les Membres à participer activement aux travaux des instances de l'Union :
  - instances de direction compétentes pour débattre et arrêter les priorités et stratégies ;
  - instances spécialisées par secteur d'activité participant de la concertation entre Membres et services permanents en vue de la concrétisation des priorités et stratégies.
- mettre en place des outils de suivi des activités des services permanents, des instances de l'Union et des relations avec les Membres.

## Une certitude

La télévision numérique est une priorité pour la télévision de service public. L'abandon de l'analogique est programmé. La télévision numérique, notamment la TNT, va s'imposer, sauf à inscrire l'avenir de la télévision dans les limites des diffusions par câble et satellite.

Ce numérique est un défi pour l'UER. La mutation vers le numérique ignore les frontières et impose la cohérence des cadres normatifs, réglementaires et économiques. Dans la zone européenne, l'UER se doit :

- de faciliter en permanence l'échange d'informations et d'expérience entre ses Membres sur l'évolution numérique de chacun,
- d'apporter un soutien à ses Membres afin de satisfaire aux nécessaires conditions de :
  - normalisation, adoption de standards ouverts permettant l'interopérabilité des services ;
  - réglementation, harmonisation des cadres juridiques nationaux et communautaires du secteur audiovisuel ;
  - financement, progression et pérennité des ressources des chaînes de service public.

## Une urgence

L'exemption Eurovision sport : secrétaire général, j'y consacre toute mon énergie, pour convaincre la Commission et les politiques de l'absolue nécessité de trouver une décision positive dans ce domaine.

En contrepartie, les Membres de l'UER feront les efforts nécessaires en matière de sous-licences. Il importe en effet de préserver la couverture générale du sport par la télévision de libre accès, sinon la pay-TV s'imposera sur les plus grands événements, les autres sports disparaissant progressivement des écrans.

## Projet pour les services permanents

- Renforcer la cohérence des équipes de management.
- Instaurer l'esprit d'équipe, la confiance et la transparence.
- Constituer une équipe de direction homogène avec pour principal objectif l'optimisation des services rendus aux Membres.

- Diriger les services permanents dans un esprit participatif.
- Associer l'équipe de direction et les services aux nécessaires adaptations des structures et procédures des services permanents imposées par les évolutions en cours et à venir du secteur de la radio-télévision.

## La solidarité par la confiance

Il est nécessaire, pour tenir compte des importantes disparités des Membres, de développer les échanges de programmes et les services autour de trois principes essentiels : solidarité, transparence et confiance.

- Développer des projets solidaires adaptés aux attentes des radiodiffuseurs de service public, qui ne sont pas celles dictées par la loi du marché, par nature égoïste.
- Assurer la transparence afin que chacun appréhende au mieux chaque projet au regard de ses spécificités.
- Établir la confiance indispensable à tout échange, autour de projets valorisant l'expérience et le savoir-faire de chacun.



